

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2024-107

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2024

# Sommaire

## **DDFIP de la Vienne /**

86-2024-05-02-00003 - Subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

86-2024-05-02-00004 - Subdélégation pouvoir adjudicateur (2 pages)

Page 6

DDFIP de la Vienne

86-2024-05-02-00003

Subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Départementale  
des Finances Publiques  
de la Vienne



FINANCES PUBLIQUES

**Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**En date du 2 mai 2024**

**Monsieur Eric DERNE, Administrateur de l'État** à la Direction départementale des finances publiques de la Vienne ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant statut particulier du corps des Administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Vienne, n° 2023-DDFIP-02 du 2 mai 2023 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à **Monsieur Eric DERNE**, Administrateur des finances publiques ;

Vu l'article 5 de l'arrêté précité autorisant **Monsieur Eric DERNE**, à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

## DÉCIDE

### Article 1 :

Subdélégation est donnée à **Mme Dominique BRUNAUD, Administratrice des finances publiques adjointe, M. Jérémie LOUBET, Inspecteur principal des finances publiques, Mme Annie CAILLET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, Monsieur Boris CROIZIER, Inspecteur des Finances Publiques**, à l'effet de signer, au nom du Préfet de la Vienne, tous actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières visées par l'arrêté n° 2023-DDFIP-02 du 2 mai 2023.

### Article 2 :

Dans le même cadre, subdélégation de signature est également donnée à :

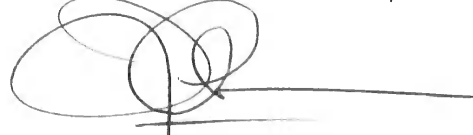
- **Mme Sylvie AUCHE**, Contrôleuse principale des Finances Publiques au service budget-logistique ;
- **Mme Nadine MANSION**, Contrôleuse principale des Finances Publiques au service budget-logistique ;
- **M Denis HAMELIN**, Contrôleur principal des Finances Publiques au service budget-logistique ;
- **Mme Marie-Isabelle RODRIGUEZ**, Contrôleuse des Finances Publiques au service budget-logistique ;

### Article 3:

La présente décision, qui abroge celle établie en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, sera publiée au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 2 mai 2024

L'Administrateur de l'État,



Eric DERNE

DDFIP de la Vienne

86-2024-05-02-00004

Subdélégation pouvoir adjudicateur



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale  
des Finances Publiques  
de la Vienne

**Décision portant subdélégation de signature  
pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur  
en date du 2 mai 2024**

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DDFIP-02 du 2 mai 2023 donnant délégation de signature à M.Eric DERNE,  
Administrateur des Finances Publiques, pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur ;

**Article 1 :**

Subdélégation est donnée aux fonctionnaires de la Direction Départementale des Finances Publiques suivants :

- **M. Jérémie LOUBET**, Inspecteur principal des finances publiques ;
- **Mme Annie CAILLET**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques.

**Article 2 :**

La présente décision sera communiquée au Préfet de la Vienne et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 2 mai 2024

L'Administrateur de l'État,

Eric DERNE

